

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0320S 05498 JUIN 2015 • N°183



**DOSSIER
INSTITUT
D'HISTOIRE SOCIALE**

50 ans d'histoire, une même volonté d'agir



Sommaire

2- Syndicalisation

3- Éditorial

ACTUALITÉ

4- combat à l'AFPA

5- réforme du collège

6- CNRS / INRA

7- Universités, élections CNU

8- Nouveaux programmes

9- CN UGICT

PAROLE à ...

10- Sylvain Roch, UL de Tulle

DOSSIER IHS 11 à 15

VIE FÉDÉRALE

15 - congrès SNEIP

16- congrès SNPEFP, SNCA

17- élections

17- formation syndicale

INTERNATIONAL

18- FSM Tunis

19- actualité

RETRAITÉS

20- Rassembler,

21- la dette,

22- vieillissement

23- femmes retraitées

24- Bulletin d'adhésion IHS

www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

CéGéTez-vous

La CGT a lancé une campagne de syndicalisation en juin.

La syndicalisation est le travail de tous !

Nous vous invitons à la faire vivre dans votre syndicat et sur votre lieu de travail.

Pour la CGT, il n'y a aucune fatalité pour que la logique financière conduise les directions à vous mettre en concurrence entre salarié.e.s.

Là où les salarié.e.s décident de ne pas rester seul.e.s et s'organisent avec le syndicat, les choses changent à partir de leurs décisions.

Vos motivations, raisons, revendications peuvent être très diverses, mais il existe un lieu d'échange, de réflexion, de débat, de décision pour, ensemble, construire un avenir meilleur : **c'est le syndicat CGT.**

Pouvoir parler de son travail, participer avec d'autres à faire émerger des propositions et des revendications pour le transformer, organiser l'action collective pour se faire respecter... **c'est aussi cela être syndiqué-e.**

La situation économique et sociale nécessite indéniablement une CGT encore plus dynamique, ouverte, constructive et surtout **plus forte par votre implication.**



Le Lien tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication : Hervé Basire • N° CPPAP 0320 S 05498

Trimestriel 1€ • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Imprimerie : Rivet Presse Edition



Le début du printemps a vu se développer de nombreux mouvements sociaux dans tous les secteurs de l'économie. La journée du 9 avril a donné l'occasion à des centaines de milliers de salariés de faire converger ces luttes avec un message clair : sortir des politiques d'austérité encadrées par l'UE et le FMI qui remettent en cause les conquêtes sociales et servent à transférer des milliards d'euros vers les grands groupes économiques et financiers.

Ces luttes ne sont pas isolées : partout en Europe et dans le monde des voix s'élèvent contre la dictature du profit, pour obtenir le respect des droits, le progrès social, des investissements au service d'un développement respectueux des hommes et de leur environnement.

En France, le plan Macron adopté avec le soutien d'une large partie de la droite veut priver les salariés de leurs droits sociaux les laissant ainsi sous la coupe d'un patronat qui a déjà bénéficié de dizaines de milliards d'aide sans créer d'emplois. Le pacte « d'austérité » vient d'être renforcé par de nouvelles mesures : un cadeau de 2,5 Milliards d'Euros supplémentaires vient s'ajouter au Crédit Impôt Recherche et au CICE qui ont pourtant fait la preuve de leur inefficacité en matière d'emploi, d'investissement et de recherche.

La bourse revenue à son plus haut niveau, les dividendes distribués allègrement et les très hauts revenus qui explosent tranchent avec la précarité grandissante, les bas salaires, le chômage de masse.

La baisse drastique des finances des collectivités et les restrictions budgétaires dans les ministères se traduisent aussi par un recul des services publics et des politiques d'Éducation populaire. Les salariés de ces secteurs sont touchés de plein fouet par ces mesures.



Partout l'État cherche à se désengager : ses réformes passent par des transferts de compétences, l'autonomie des établissements sous la conduite de supérieurs hiérarchiques au pouvoir renforcé et par des suppressions de postes. C'est le cas de la réforme des collèges qui s'ajoute aux réformes libérales qui démantèlent l'Éducation Nationale et l'Enseignement supérieur depuis des années.

La mise en place de la réforme territoriale amplifie ces logiques et menace des pans entiers de nos services publics d'Éducation, de Recherche et de Culture. L'affaiblissement du pilotage de l'État s'accompagne dans l'Enseignement supérieur et la recherche du refus de prendre en compte la représentativité de la CGT, scandaleusement ostracisée.

Si les luttes engagées ont permis parfois de contenir les ambitions les plus libérales et d'obtenir ici ou là des avancées revendicatives, le rapport de force n'est toujours pas favorable au monde du travail.

Des milliers de militants de la CGT, en dépit d'une répression syndicale qui vise beaucoup d'entre eux, sont présents pour répondre aux sollicitations des salariés, pour proposer et agir en rassemblant celles et ceux qui refusent la fatalité et la régression sociale.

Pour que le processus de convergence du 9 avril ne soit pas sans lendemain, les salariés doivent être sollicités pour décider des suites des actions engagées ces derniers mois. La FERC et ses organisations fédérées appellent à la poursuite et à l'amplification des luttes. Elle appelle les salariés à renforcer la CGT en choisissant un syndicalisme de lutte, unitaire et démocratique.

► Par Hervé BASIRE

À l'AFPA, le combat continue !

C'est presque un "marronnier" de nos colonnes que la résistance décennale des salarié-e-s de l'AFPA, dont nous développons les derniers événements !

Depuis bientôt onze ans (suite à la décentralisation "Raffarin" du 13 août 2004), les salarié-e-s de l'AFPA se battent pour sauver le service public de formation professionnelle. Le transfert des missions aux Conseils Régionaux et la mise en concurrence par le biais des appels d'offres ont dégradé tout à la fois le service rendu aux usagers, les conditions de travail des agents et l'équilibre économique de l'association !

L'intersyndicale, menée par une CGT majoritaire, lutte sur tous les fronts, pour preuve ce journal des derniers mouvements.

Le 4 décembre les élu-e-s du personnel envahissaient le Conseil d'Administration pour interpeller le Président et les administrateurs sur les conséquences au quotidien, de la politique conduite ! Condamnant leurs orientations qui consacrent le renoncement à toute ambition de développement de l'activité, les salariés exprimaient leur hostilité à un nouveau « serrage de vis, sans soubresaut social, ni PSE » qui condamnerait, dans sa mission de service public, l'AFPA et son utilité sociale.

Une délégation intersyndicale rencontrait également le Ministre du Travail Rebsamen, le 14 janvier 2015, pour rappeler la promesse de l'Elysée (faite à Thierry Lepaon) « de ne pas laisser tomber l'AFPA ».

Ce fut ensuite les mêmes qui intervenaient le 4 février auprès de la commission formation de l'ARF (Association des Régions de France) pour alerter sur le déséquilibre financier structurel lié à la politique du chacun pour soi. Si individuellement, aucune des Régions ne souhaite la mort de l'AFPA, sans

péréquation le risque est bien là ! Cette action a permis de mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités: ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas !

Le 26 février, c'est en Pays-de-la-Loire que près de 200 manifestants, salariés de l'AFPA, responsables de l'intersyndicale AFPA et de l'interpro, se sont retrouvés devant l'Hôtel de Région pour exprimer craintes et revendications vis-à-vis d'une Région qui a mis l'AFPA en grande difficulté !

Bien sûr les camarades de la CGT AFPA se sont ensuite largement mobilisés le 9 avril, lors de la journée interprofessionnelle contre l'austérité.

L'action gréviste a permis la participation à des manifestations locales ou la présence à la manifestation nationale à Paris. Pour cette dernière, l'intersyndicale (sauf la CFDT) était dans le cortège FERC CGT. Sur la lancée, une journée de grève était organisée le 22 avril, avec la CFDT cette fois, et les autres OS de l'AFPA. Les salarié-e-s sont « monté-e-s » de toute la France pour une manifestation dans les rues de Paris à l'issue de laquelle une délégation intersyndicale était reçue au ministère du Travail par l'entourage de François Rebsamen.

Le 6 mai, les trois confédérations syndicales (CGT, CFDT et FO) dont les leaders, Philippe Martinez, Laurent Berger et Jean-Claude Mailly, signaient une lettre commune à Manuel Valls pour plaider la cause de l'AFPA. Le 18 mai 2015, à l'occasion du Conseil d'Orientation de l'Afpa, François Rebsamen, ministre du Travail, du Dialogue social et de la Formation professionnelle, a précisé comment assurer la pérennité de l'AFPA, notamment en lui transférant le patrimoine de 150 centres (reloqué au Conseil Constitutionnel en 2009) grâce à un changement de statut (transformation en EPIC).

Ces batailles, à l'AFPA, illustrent l'opiniâtreté nécessaire pour résister aux attaques continues contre le service public. La lutte permanente a permis de sauver une AFPA qui aurait dû disparaître depuis 2009 ! La marchandisation de la formation n'est pas une fatalité, et la CGT s'emploie jour après jour pour convaincre que d'autres alternatives sont possibles.

À l'AFPA comme ailleurs, ce n'est jamais gagné, alors le combat continue pour que les annonces se transforment en actes !



Collège : une réforme libérale de plus

Après la massification qu'a représentée la création du collège unique, ce dernier n'a jamais pu entrer dans une phase de démocratisation et mettre fin à l'orientation subie en fin de 3^e. Avec la crise capitaliste et la montée des difficultés sociales, malgré les efforts des personnels, le collège est plus que jamais un lieu de tri social.

La ministre cherche donc à nous vendre sa réforme comme progressiste, avec 3 axes : un collège moins élitiste, une autonomie pédagogique donnée aux équipes, l'interdisciplinarité et un effort budgétaire. Pourtant, la réalité est toute autre.

En s'inscrivant pleinement dans l'École du socle et dans les compétences, le gouvernement fait de la 3^e une fin en soi de ce qui doit être garanti aux élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Ainsi, la seule maîtrise du socle commun et des compétences associées, qui sont celles du patronat, condamne une partie des élèves à une orientation subie vers la voie professionnelle. Il s'agit évidemment, en grande majorité, de celles et ceux coupés de la culture dominante, issus-es des milieux populaires. Pour les autres, qui sont capables d'une maîtrise dépassant le socle (les programmes permettent un tel découplage), le lycée général et technologique leur est ouvert et devient un peu plus encore une préparation aux études supérieures (c'est la logique de la vision bac-3/bac+3 du ministère). On est donc loin d'une réforme qui combattrait l'élitisme.

À la suite des réformes des lycées et de l'université, le ministère généralise la logique libérale d'autonomie des établissements, qui est de fait celle des chefs d'établissement. En laissant à ces dernier-es, la possibilité de choisir, en dehors de tout cadrage national, les modalités de dédoublements des classes, de mise en œuvre des enseignements interdisciplinaires, de

l'accompagnement personnalisé... la réforme impose la concurrence entre les collègues, entre les disciplines et entre les établissements.

Pour les élèves, il s'agit d'une rupture d'égalité devant les programmes et les moyens horaires.

Pour les enseignant-es, c'est une dégradation des conditions de travail et un accroissement de la dérive managériale. La mise en avant, dans la réforme, du conseil pédagogique, instance dont les membres sont choisis par le chef d'établissement, ainsi que la création de diverses missions de coordination rémunérées par les nouvelles indemnités pour mission particulière, vont ainsi multiplier les hiérarchies intermédiaires.

L'idée de favoriser un travail interdisciplinaire est intéressante en soi. Mais, d'une part, les collègues n'ont pas attendu pour mener de tels projets dans certains établissements, d'autre

part, cela nécessite des moyens de concertation, de formation et des dotations suffisantes pour permettre la co-intervention devant les élèves (sans, comme c'est le cas avec la réforme, devoir prendre ces heures sur les dédoublements disciplinaires).

Évidemment, ce n'est pas le cas. Loin de permettre d'impulser des projets et de favoriser l'autonomie pédagogique des équipes, le ministère risque au contraire de les en dégoûter.

Enfin, cette réforme laisse de côté la nécessaire hausse des moyens. Certes, les heures de dédoublements augmentent, mais elles demeurent insuffisantes pour dédoubler les sciences et les langues vivantes, les enseignements pratiques interdisciplinaires et l'accompagnement personnalisé. Surtout, rien n'est fait pour diminuer les effectifs par classe qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années au collège. Pourtant c'est un élément essentiel pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des collègues.

De même, rien n'est prévu pour aider les élèves les plus en difficulté, dans la droite ligne de la réforme de l'éducation prioritaire.

La réussite de la journée de grève du 19 mai, a démontré que les collègues rejetaient cette réforme.

Loin des diatribes réactionnaires de la droite, et des amalgames du gouvernement, ils-elles continuent de demander une réforme du collège qui permette enfin d'en faire le pivot d'une École démocratique et émancipatrice.



Refus du déménagement d'AgroParisTech et de laboratoires INRA sur le campus Saclay

AgroParisTech (APT) est engagé depuis 2008 dans le "projet Saclay", "cluster" scientifique regroupant 23 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce projet correspond à une relocalisation intégrale des 4 implantations franciliennes d'APT, ainsi qu'au déménagement de 13 unités de recherches INRA implantées sur ces sites : 550 agents titulaires APT et 400 agents titulaires INRA, ainsi que plusieurs centaines de non titulaires sont concernés.

Imaginé avec pour seul objectif la création d'un ensemble capable d'atteindre le haut du classement de Shanghai, ce projet a depuis le début oublié les personnels, dont la très grande majorité va être lourdement pénalisée au quotidien. Sur le plan des transports le plateau de Saclay est déjà difficile d'accès et connaît une forte augmentation du nombre d'implantations. L'arrivée d'APT et de l'INRA, prévue en 2019, se ferait au minimum 5 ans avant celle du métro permettant une desserte correcte du site. La relocalisation s'accompagnerait aussi de réorganisation des services et de changement de fonctions voire de métier pour certains agents.

Le paysage institutionnel est aussi concerné, les deux établissements devenant membres fondateurs de la COMUE "Université Paris-Saclay", destinée à recevoir l'essentiel des moyens (crédits, postes). Cela fait craindre une nouvelle gouvernance, et c'est l'existence même d'un enseignement et d'une recherche agronomique spécifique qui est menacée.

Alors que les personnels, tant de l'école que de l'INRA, se sont dans leur très grande majorité opposés à ce projet, les tutelles ont, tout au long du processus, refusé d'envisager une option alternative à la relocalisation, conditionnant l'obtention de moyens pour améliorer le bâti au départ sur Saclay.

Aucun des arguments de simple bon sens sur le danger d'une localisation sur le nouveau site n'a été entendu.

Au conseil d'administration de l'INRA tous les représentants du personnel ont finalement voté contre le déménagement.

À celui d'AgroParisTech, 20 des 22 représentants des étudiants, des personnels et des chercheurs ont également voté contre, le vote n'étant acquis que du fait des membres nommés.

Malgré ces deux décisions favorables au projet, le combat des personnels continue pour s'opposer à la délocalisation.

Contrat d'Objectifs : un nouveau CNRS au service du transfert et de l'innovation

Le Conseil d'Administration du CNRS du 26 mars 2015 s'est prononcé pour le Contrat d'Objectifs CNRS-État 2015-2018, malgré le vote contre des représentants des personnels et un rassemblement intersyndical au siège du CNRS.

Ce projet a fait l'objet d'un vote négatif unanime de l'ensemble des élus au Conseil Scientifique et de toutes les organisations syndicales lors du Comité Technique. Ce document ne comporte aucun engagement de la part de l'État en termes de moyens. Ce désengagement se conjugue à une politique de transformation du CNRS en agence de moyens. Cette orientation, au service de politiques de sites et d'intérêts privés, va à l'encontre de la mission première de l'établissement, qui est d'accroître les connaissances dans toutes les disciplines scientifiques au travers d'une politique de recherche définie et suivie nationalement. Les politiques de sites en question ne sont, en outre, conçues que comme des relais de stratégies européennes, nationales et régionales qui ne visent que l'innovation à court terme et le renforcement des activités de transfert, au détriment de la recherche fondamentale.

Le contrat d'objectifs préconise toujours plus de « rationalisation », de « mutualisation », une fois de plus dans le cadre étroit des politiques de sites.

En revanche, il ne donne aucune perspective d'amélioration des carrières et des conditions de travail pour les personnels. Ce contrat d'objectifs avalise la baisse des recrutements statutaires pour les années à venir, ainsi que celle des soutiens de base des laboratoires et préconise le recours à toujours plus de ressources extérieures pour financer la recherche. Cette orientation produira toujours plus de précaires, cassera les processus de transmission des savoir-faire et sera humainement désastreuse.

Le CNRS doit rester un opérateur de recherche national doté de moyens suffisants pour sa mission d'organisme de recherche publique. Ceci implique de retrouver au moins le niveau d'emplois qu'il avait il y a dix ans et de donner aux laboratoires les soutiens de base qui leur permettent de réaliser les programmes de recherche définis par leurs équipes.

Le Conseil National des Universités (CNU) élection en septembre 2015

lieu où se joue la carrière des enseignants-chercheurs !

Dans le cadre de la territorialisation de l'Enseignement supérieur et la Recherche, le CNU, qui sera renouvelé à l'automne prochain, reste l'une des dernières instances nationales gérant les personnels enseignants - chercheurs (EC), conformément à leur indépendance reconnue comme principe constitutionnel. Alors que les EC subissent une gestion locale de plus en plus étendue, qui procède trop souvent de l'arbitraire hiérarchique, les prérogatives du CNU doivent être maintenues et étendues. Le CNU doit être défendu, en tant que garant des libertés académiques et du statut de fonctionnaire d'État des enseignants-chercheurs, et en tant que promoteur des disciplines scientifiques.

Le grand enjeu de ce nouveau CNU est la mise en place d'une évaluation individualisée managériale importée du privé. La communauté universitaire s'est soulevée face à cette contre-réforme en 2009, et celle-ci a été repoussée jusqu'à ce jour. Sans opposition résolue, elle pourrait entrer en œuvre sous l'appellation de « suivi de carrière », terme qui ne saurait cacher une volonté de contrôler les carrières et les personnels.

La circulaire d'application en fait un « outil RH favorisant le développement des potentiels et l'épanouissement professionnel » (sic !).

Le CNU est donc sommé de devenir un sous-service des RH du ministère et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le ministère affirme que ce « suivi » ne débouchera pas sur une modulation du service d'enseignement. En réalité, l'établissement de cette hiérarchie

servira de toute évidence à mettre en place une modulation néfaste entre enseignement, recherche et autres tâches. La bataille engagée en 2009 ne doit pas s'arrêter. Elle devra se poursuivre au cours de ce nouveau mandat. Les élus CGT FERC Sup appelleront l'ensemble des sections du CNU à refuser de hiérarchiser leurs pairs.

La hiérarchisation managériale des individus passe aussi par la politique des primes de performance. Depuis les RCE et malgré les réticences exprimées par les élus CGT sortants, les sections du CNU se sont vu attribuer la responsabilité d'émettre des avis quantifiés sur les dossiers de demande de Prime d'Encadrement Doctorale Recherche (prime au mérite), sans aucun contrôle sur l'utilisation de ces avis au niveau local.

Nous pensons que ce système, source de nombreuses frustrations pour les collègues laissés au pied du podium, doit être mis en extinction et que les budgets doivent être consacrés à tripler celui de la prime statutaire. Rappelons qu'en 2013 ce budget s'élevait à 77 millions d'euros contre un budget PEDR de 62 millions d'euros (chiffres ministériels). Il faut réévaluer la prime statutaire pour tous (PRES), en finir avec la PEDR, privilège d'une minorité !

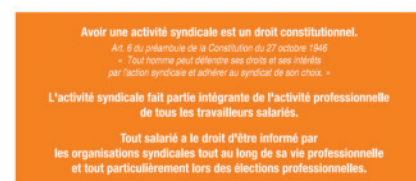
La situation que nous vivons rend difficile l'exercice de notre métier sereinement, dans l'équilibre de ses deux missions, dans toutes les situations où nous nous trouvons - université de toutes sortes, masters massifiés, ges-

tions de diplômes très lourds, copies et mémoires infinis, heures sup imposées, course aux appels d'offres, critères d'évaluation dépendant des articles dans revues à comité de lecture, etc. Se dégage l'idée qu'au fond, quand on est un bon chercheur, il faut être déchargé, décrocher une modulation à la baisse, une délégation CNRS, etc. Nous revendiquons au contraire que l'on puisse continuer à être pleinement enseignant ET chercheur.

Et pour ça, contre une logique élitiste qui ne dégage du temps que pour une minorité, il faut du temps pour tous.

La CGT FERC Sup revendique la réduction du service statutaire d'enseignement. Le congé sabbatique (CRCT) d'un an tous les six ans doit être un droit respecté, abondé par des budgets adéquats. On doit avoir la liberté de convertir toute prime en temps.

La CGT FERC Sup portera la revendication d'une démocratisation du temps.



POUR VOTRE DROIT À L'INFORMATION



Tout un programme !

Longtemps promis, ils arrivent enfin ces nouveaux programmes du Premier degré. Première salve : ceux de maternelle qui seront appliqués à la rentrée 2015. À suivre, ceux du primaire puis ceux du collège... des débats en perspective.

La consultation nationale sur les programmes pour l'école maternelle a eu lieu il y a quelques mois...

Il était temps que le ministère revienne sur les programmes de 2008, infaisables, réducteurs et critiqués par une grande majorité des enseignant-e-s et des parents d'élèves.

Comme pour les consultations précédentes, les débats étaient extrêmement encadrés par l'administration qui imposait l'utilisation d'une grille à remplir pour y mettre réponses et commentaires.

Globalement, ces programmes constituent une avancée par rapport à ceux de 2008. Les principes énoncés dans ces pages sont plutôt positifs : l'attention portée à l'enfant, une école bienveillante, une attention portée aux

inégalités, avec les inégalités filles/garçons explicitement nommées. Autre point positif, l'importance donnée au jeu dans l'apprentissage des enfants de maternelle.

Ces programmes, sortant de la logique de 2008 proposent une nouvelle organisation et une nouvelle hiérarchisation des enseignements. Ce travail était sans doute nécessaire pour annuler la « primarisation » présente dans les programmes de 2008, mais on y retrouve les tendances jargonantes du ministère.

Un point appelle plusieurs remarques, c'est celui intitulé « Éthique et professionnalisme des enseignants ».

Là encore de grands principes sont énoncés sur la posture des enseignant-es-, avec une liste des

gestes professionnels à mettre en œuvre, dans un contexte où la formation initiale et continue est fortement mise à mal. Cela laisse un goût amer. Comment construire une éthique professionnelle dans les conditions actuelles de formation ? De plus, ce paragraphe pourrait être lu de manière très injonctive par certain-e-s.

En conclusion, si la copie du ministre est plutôt satisfaisante, il faudra être vigilants-e-s pour que les beaux principes et les hautes ambitions de ces programmes trouvent les moyens d'être mis en œuvre.

En effet, une école bienveillante peut-elle se construire quand les élèves de petite section seront accueillis à 30 par classe dans de nombreuses écoles à la prochaine rentrée ?

LES ENFANTS ROMS ONT LE DROIT À L'ÉDUCATION !

La FERC CGT s'associe à l'action « Tribunal d'opinion : l'État cité à comparaître pour violation des droits des enfants Roms » le samedi 27 juin de 9h à 17h30 (Université Paris 8)

Les signataires, tous en lien avec les familles vivant dans des bidonvilles ou squats de façon très précaire, font le constat que les discours politiques et médiatiques enferment ces personnes dans une identité « rom » assignée et stigmatisée. Elles sont témoins d'incessants dénis de droits et de discriminations envers enfants et familles. Elles dénoncent la maltraitance institutionnelle et sociale qui leur est infligée les privant de l'accès aux droits les plus fondamentaux.

Elles demandent aux représentants de la puissance publique de venir répondre devant l'opinion des conséquences de leurs politiques en termes de violation des lois nationales, des textes européens et des conventions ou traités de niveau international ratifiés par la France.

Le tribunal d'opinion mettra en scène le procès des responsables des délits et discriminations : il se tiendra comme un véritable procès pénal avec un acte de mise en accusation, un président, des juges, la parole donnée à la défense et à l'accusation, des auditions de victimes, de témoins et d'experts.

Les organisations signataires souhaitent :

- Provoquer une réaction d'indignation, une prise de conscience, et faire cesser l'indifférence concernant la situation des enfants Roms en France.
- Faire connaître les conséquences désastreuses des refus d'éducation et de protection des enfants, des expulsions de lieux de vie sans solution alternative.
- Mettre un terme à l'apparition constante de nouvelles formes de stigmatisation.
- Reconnaître publiquement aux intéressés le statut de victime.
- Établir la responsabilité directe des pouvoirs publics dans le sort fait à ces enfants.

Ce procès symbolique permettra de rappeler que les pouvoirs publics ont l'obligation d'appliquer le droit français, européen et international en dénonçant les conséquences humaines inacceptables des politiques actuelles envers ces populations.

Le Conseil National de l'UGICT s'est réuni du 24 au 25 mars dernier à Montreuil

À l'issue de ce Conseil National, il a été décidé d'un rassemblement national le 17 juin sur le parvis de la Défense (92) dans le cadre de la campagne de déploiement et de syndicalisation. Cette action des ICT (ingénieurs, cadres et techniciens) a trois objectifs : démontrer la nécessité d'investir dans l'emploi qualifié pour renouer avec le progrès et sortir de la crise, créer une identification forte des ICT à la CGT et mettre en dynamique notre organisation syndicale sur la nécessité de l'activité et de la structuration spécifique ICT.

Il s'agit, en particulier, de riposter aux attaques en cours portées par le MEDEF qui ont pour objectifs de baisser les droits à la retraite, de reculer l'âge de départ, de réduire le niveau des pensions et de baisser les droits de réversion.

Pour constituer une retraite, les ITC cotisent à un régime de base ainsi qu'à l'ARRCO, et au-delà d'un seuil, ils cotisent au régime complémentaire des cadres : l'AGIRC. Ces deux régimes complémentaires associés représentent 50% de la retraite des ICT. Depuis 1993 tous les régimes de base ont subi des baisses de droit.

À terme l'objectif est de faire disparaître les 2 régimes pour aller vers un système à la suédoise.

Ce système de retraite par répartition est géré comme s'il s'agissait d'un plan d'épargne individuel administré par une banque. « Au terme de sa vie active, (expliquent les économistes Thomas Piketty et Antoine Bozio) le travailleur a ainsi accumulé un certain capital retraite, qui mesure l'ampleur de ses droits à la retraite ».

L'UGICT met à disposition un simulateur de retraite complémentaire à l'adresse internet suivante :

agirc.reference-syndicale.fr/simulateur/

Ce simulateur démontre pourquoi aucune banque ou assurance ne peut faire mieux que l'AGIRC.

Par ailleurs le quotidien des ICT n'est pas ce qu'il y a de plus réjouissant ! Par exemple, sous prétexte de les responsabiliser, les entreprises ont massivement équipé leurs cadres (smartphone, pc portable) afin de les garder « en prise » avec les flux de la communication de l'entreprise.

Cet avantage numérique s'est vite retourné contre l'usager et est devenu un véritable fardeau qui menace le cadre dans sa vie en dehors des heures de travail.

De ce fait, le cadre est toujours connecté aux flux de son entreprise et cela en sus des heures de présence au bureau ou à l'usine !

La disponibilité devient permanente et sans limite, elle perturbe les frontières entre vie professionnelle et vie sociale /familiale. La pression s'accroît, la déconnexion devient vite impossible et les RPS (risques psychosociaux) sont inévitables ! La gestion du bureau virtuel, devient de fait un véritable piège qui se referme sur le cadre dans tout son espace vital.

L'UGICT revendique l'application du droit des salariés à la déconnexion dans toutes les entreprises.

Enfin, il grand temps d'inverser l'ordre des choses : les cadres ne peuvent pas, ne doivent pas être des harceleurs, au contraire ! Les ICT doivent pouvoir être en première ligne pour repérer les RPS et devenir de fait des lanceurs d'alerte. Tête de pont de la conduite des changements, de la mise en place des réductions d'effectifs et de moyens, de la mise en application de la mobilité forcée, ils doivent mettre en place un processus, une politique éthique : respect de la personne, respect de la réglementation et respect des valeurs de citoyenneté de notre pays. Si les conditions de mise en œuvre ne sont pas respectées, si des atteintes graves risquent de perturber l'équilibre et la santé des subordonnés, des collègues de travail, le hiérarchique ICT devient alors lanceur d'alerte.

La souffrance au travail ne doit pas être et ne doit pas passer par l'ICT.

Au contraire, elle doit être dénoncée pour être éradiquée. Face au harcèlement au travail un seul mot d'ordre : le droit au refus et la mise en place d'alternatives responsables.

Jacques Massouh secrétaire national section cadre afpa UGICT

LE 17 JUIN DE 9H A 19H
LES CADRES, INGÉNIEURS, TECHNICIENS



Sylvain Roch, Secrétaire de l'UL CGT de Tulle

Syndiqué de la FERC et Secrétaire d'Union locale, Sylvain Roch revient sur l'origine et la nature de son engagement interprofessionnel.

A LA FOIS SECRÉTAIRE DE L'UL CGT TULLE ET SECRÉTAIRE DE LA RÉGION LIMOUSIN DU SYNDICAT CGT DE L'AFPA, COMMENT CONCILIES-TU CES RESPONSABILITÉS ?

Concilier ces 2 responsabilités n'est pas chose aisée car elles sont toutes les 2 importantes. Le plus compliqué reste de gérer les calendriers pour tenir les engagements pris aussi bien vis-à-vis des syndiqués CGT de l'AFPA que ceux pris devant les syndiqués du bassin de Tulle. Mais c'est aussi une force et une richesse, ces 2 mandats se nourrissent l'un, l'autre. Comment penser des solutions pérennes pour les salariés de l'AFPA sans être en lien avec les privés d'emploi, les syndiqués du privé ou du public confrontés aux difficultés de se former ? Ça me donne aussi accès aux revendications d'autres secteurs qui pourraient avoir des répercussions positives sur l'AFPA (par exemple les revendications portées dans le cadre de Mécanic Vallée pour la formation des salariés de la métallurgie). Et comment rester au contact des salariés dans l'entreprise sans participer à la vie syndicale de son entreprise? Cela permet d'avoir une meilleure vision des difficultés des salariés à se mobiliser et de rester collé à la réalité de la dégradation des conditions de vie.

COMMENT EN ES-TU VENU À T'ENGAGER DANS LA CGT ?

Je suis un militant assez récent, ma vie professionnelle fut chaotique (comme beaucoup de salariés de mon âge [NDLR 37 ans] et c'est encore plus compliqué pour ceux qui arrivent!),

mais elle m'a permis de prendre conscience que quel que soit le "patron" que l'on a (j'ai eu plus d'une dizaine d'employeurs en 15 ans de vie professionnelle, du privé, du public, des CDD, des CDI, fonctionnaire, contractuel, etc.) qu'il soit sympa, odieux, autoritaire, distant, il faut que les salariés fassent toujours plus. De même la position de salarié empêche de parler d'égal à égal avec lui. N'étant pas issu d'une famille engagée syndicalement, c'est la réalité de ma vie professionnelle qui me poussa à adhérer à la CGT, un choix voulu et assumé.

Comme agent de maîtrise dans une société travaillant dans le secteur de l'eau, je défendais des positions auprès de mes collègues très proches de celles de la CGT confédéralement. Tout naturellement je me suis impliqué lors d'un conflit sur les salaires et conditions de travail, l'adhésion coula de source, si je puis dire...



SELON TOI, QUELS INTÉRÊTS À S'IMPLIQUER DANS L'INTERPRO ?

L'interpro fut mon premier contact direct avec la CGT. Étant responsable d'une agence pour une société dont le siège était éloigné, le délégué CGT de la boîte n'arrivait pas à venir me voir, donc je me suis rapproché de l'UL de Moulins. J'ai voulu militer très rapidement et j'ai vu tout le panel des besoins de l'interpro, avec le juridique, l'aide aux salariés ou aux syndiqués, l'organisation des luttes et des manifs, la formation syndicale si utile aux syndiqués. Ma vie professionnelle m'a fait changer régulièrement d'entreprise et l'interpro est le seul moyen d'assurer la continuité syndicale. Cela m'a, aussi, poussé à m'interroger sur le fait que le salarié, dans l'entreprise, n'avait pas voix au chapitre ! C'est le système économique qui façonne les rapports sociaux et qui prive les salariés - 92% de la population active - de pouvoir décider de leurs conditions de vie et de travail. Il faut donc sortir du système capitaliste et pour cela il faut unir l'ensemble des salariés quels que soient leurs statuts : cela n'est possible que par l'interpro.

Si on veut que nos conditions de vie s'améliorent de manière pérenne, il faut que les salariés prennent en mains leurs destinées.

Comme le disait Ambroise Croizat « *Ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais* ».

Cette phrase n'a pas pris une ride et résonne plus que jamais vu l'avalanche d'attaques contre les "conquits" sociaux : sécurité sociale, prud'hommes... et aussi l'AFPA.

Un IHS fédéral pourquoi ?

Au moment où la CGT a initié une série d'initiatives pour marquer son 120^e anniversaire, il est nécessaire pour notre fédération Education – Recherche – Culture de s'interroger sur son existence, son identité.

Ce retour sur image n'est pas un regard nostalgique sur le passé mais une réflexion sur le pourquoi, le comment pour mieux répondre aujourd'hui aux exigences de luttes, avec quelles perspectives et quel outil.

L'exposition 120^e présente dans le patio à Montreuil retrace les dates historiques, les luttes de la CGT¹.

Une série de conférences initiées² par l'IHS confédéral a permis de revenir sur les étapes du développement du syndicalisme dans notre pays, sans oublier sa dimension de solidarité internationale.

Des débats sur les questions sociales aujourd'hui ont été conduites en articulant passé et présent³.

Ces 120 ans sont un temps fort pour toute la CGT, sur comment se déployer dans cette société du XXI^e siècle mondialisée où le capital connaît une nouvelle étape de son développement impérialiste.

ALORS L'HISTOIRE DANS CE CONTEXTE ?

Est-ce un supplément d'âme, et quelle histoire ? Quel sens donner, quand on parle d'histoire sociale ? ... Si dire que l'histoire sociale traite du collectif, c'est-à-dire des classes, de leurs luttes, de leurs organisations on peut dire que l'histoire sociale tente de saisir le passé des diverses formations sociales (dont les syndicats, dont la CGT) dans leurs constructions, leur développement, leurs confrontations comme éléments de l'histoire.

UN IHS POURQUOI ?

C'est en 1982, que la CGT a décidé de créer son IHS, au départ centre d'archives.

1982 : la CGT s'apprête à quitter sa base, son site historique, la rue Lafayette, pour emménager Porte de Montreuil, en regroupant la Confédération, les fédérations, la presse, ses organisations sociales.

Le ballet des camions poubelles menace la mémoire des luttes collectives de plus d'un siècle.

C'est à l'honneur de Georges Séguy d'avoir eu conscience du danger, mais il était en cela porteur de l'héritage des fondateurs du syndicalisme qui, dès le départ, avaient su mesurer l'importance de la mémoire des faits en fixant dans les statuts des organisations 3 responsabilités premières :

- Secrétaire général-e / Président-e
- Trésorier-e
- Archiviste / secrétaire.

Les livres, écrits à la plume, reliés sur toile reprenant soigneusement les comptes-rendus des débats des organisations, en témoignent et constituent un bien précieux des organisations, pour comprendre, avancer, progresser dans l'histoire.

Tout institut se fixe trois objectifs

Le collectage et le traitement des informations et documents de toutes natures – dont les témoignages se rattachant à la vie de l'organisation.

Il s'agit de se préoccuper des sources des documents originaux (tracts, banderoles, badges...), des témoignages d'acteurs pris dans leur vécu.

Cette tâche de collecte, de conservation réclame une attention de tou-te-s, une sensibilisation de tou-te-s les militant-e-s, une formation, a fortiori aujourd'hui où la gestion de l'instant, la réaction à l'immédiateté freine le recul nécessaire et menace de détruire les traces du passé (avec l'utilisation de l'informatique).

Cela s'accompagne d'un travail d'inventaire, de répertoire.

La mise en œuvre d'études, de recherches et de larges confrontations.

Il s'agit pour nous de définir, déterminer des thèmes utiles, susceptibles d'intérêt.

- Luites pour les précaires, plan de titularisation
- Femmes dans la CGT ...
- Associations et éducation populaire...

Contribution à l'information, la formation des militant-e-s syndicaux.

La mémoire est un élément essentiel et structurant de la culture syndicale.

Le « d'où viens-tu ? » permet de préciser les « où vas-tu ? » et donc le « qui es-tu ? » avec en conséquence « que faire ? ».

De classe, de masse, indépendante et démocratique, ces caractéristiques de la CGT se traduisent par des choix, des décisions, des pratiques.

La mémoire à partir du vécu rappelle une identité et génère des repères.

Et l'IHS Éducation, Recherche, Culture ?

Le document écrit en 2009 par Joël Hedde⁴ intitulé « De la FEN-CGT à la FERC-CGT : entre recherche d'unité et quête d'identité (repères pour l'histoire 1948 – 1994) », par son questionnaire, justifie peut-être plus que dans toute autre fédération le sens et l'utilité d'un IHS⁵.

Quelques rappels historiques sur notre IHS

Il est créé officiellement en 2002 puis ... silence radio.

Il est relancé en 2010 et, depuis cette date, avec une petite équipe militante volontaire, il maintient son existence.

Notre objectif est aujourd'hui de lui donner une dynamique. Il est temps de nous intéresser à l'histoire de notre fédération, de ses organisations fédérées et de ce qui a conduit à faire vivre par-delà les aléas, les difficultés voire les conflits une fédération CGT Éducation, Recherche, Culture.

N'est-il pas nécessaire aujourd'hui, et plus que jamais, de montrer l'originalité

de cette fédération, son rôle, via ses organisations fédérées pour les personnels, les salarié-e-s qu'elle représente, ses propositions pour donner sens aux missions des services, établissements publics ou privés Éducation, Recherche, Culture dans toutes leurs diversités.

Revenir sur ce passé, c'est comprendre le présent et travailler à dépasser les difficultés actuelles pour se repositionner.

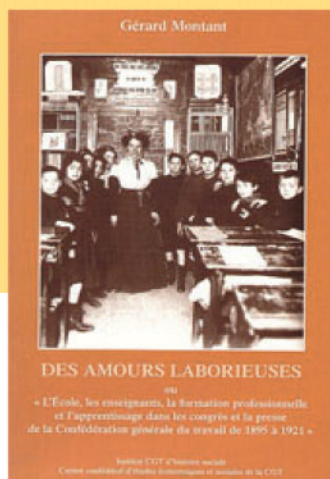
Outre ses fonctions de préservation, de valorisation du patrimoine, de recherche, un IHS c'est aussi un outil pour la formation des syndiqué-e-s, pour la réflexion, pour l'avenir.

Que faire aujourd'hui, quelles perspectives de travail ?

Notre Assemblée Générale tenue le 25 mars a été suivie d'un débat à la Commission exécutive fédérale, débat riche et soutenu qui appelle des prolongements. C'est le sens de ce dossier.

De ce débat, des objectifs :

- Renforcer l'équipe militante et cela passe par des adhésions⁶ individuelles et collectives (syndicats, sections syndicales avec un correspondant IHS)
- Être présent aux réunions des instances des organisations fédérées : la petite équipe IHS fédérale y répondra dans la mesure de ses moyens mais l'informer dans tous les cas⁷.
- Travailler sur les archives
- Valoriser les militant-e-s de la FERC via le Maitron⁸...
- Organiser une initiative en 2016 : «les 70 ans de l'AFPA, créée par Ambroise Croizat en 1946», pourrait en être le support (voir page 14).



De la FEN-CGT à la FERC-CGT :

Entre recherche d'unité et quête d'identité

Repères pour l'histoire (1948 – 1994)



9 décembre 1982 : C'est le début des négociations sur le statut de titulaire. Ici la délégation de la CGT avec, au premier rang, Régine CHAUME (CGT Orstom), Christian NICOLAS (SNPES-CGT), Alain MONTANTIN (SNTRS-CGT), Guy DUPRE (FERC-CGT) et, au second rang, Joël HEDDE (SNPES-CGT), Jean OMNES (SNTRS-CGT), VERHEIRE (CGT Inra) et André MALANDAÏN (SNTRS-CGT)

Document réalisé par Joël HEDDE (mars 2009)

NOTES :

- 1- Un catalogue a été édité, à commander auprès de l'IHS 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex.
 - 2- Chacune de ses conférences est en ligne ihs.cgt.fr
 - 3- Des numéros spéciaux cahiers de l'IHS sont édités : les CE, l'industrie, réenchanter le travail ...
 - 4- Secrétaire général de la fédération de 1985 à 1994.
 - 5- À cela il faut ajouter la thèse de Gérard Montant, secrétaire général du SNETP de 1979 à 1985, « Des amours laborieuses ou l'école, les enseignant-e-s, la formation Professionnelle et l'apprentissage dans le congrès et la presse de la Confédération Générale du Travail de 1895 à 1921 » et « Un autre regard »
 - 6- Pour adhérer : bulletin d'adhésion (voir en dernière page).
 - 7- Secrétariat fédéral qui relaie ou michele.baracat@laposte.net
 - 8- Voir article page 13 sur le Maitron. À titre indicatif pour les enseignants sur la période 1940/1968, il y a 5800 biographies cumulées FEN / FSU / SGEN et 33 CGT...
- C'est loin de représenter la réalité !
Le questionnaire est en ligne sur le site de la FERC ferc@cgt.fr (rubrique IHS).

« Nous le valons bien »

Participons à la rédaction du dictionnaire du mouvement ouvrier : Le Maitron

Jean Maitron a envisagé, dans les années cinquante, la création d'un dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. L'entreprise a fait école, par étapes, au gré de l'évolution de l'historiographie et de la société. Ces biographies ont été, dans un premier temps, publiées dans des ouvrages de plusieurs centaines de pages. On en dénombre aujourd'hui plus de 60.

La technique évoluant, le Maitron est devenu une base informatique sous le nom de « Maitron-en-ligne ».

Cette technique est sans limite puisque la place est extensible.

Aujourd'hui le site <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr> reprend la totalité des 153.000 notices publiées depuis les origines.

Il s'agit là d'une richesse inégalée pour la reconnaissance des acteurs qui ont fait le mouvement social (syndical, associatif, politique) en France et dans le monde.

Dès la création de l'IHS-FERC, en accord avec les responsables du Maitron, nous avons décidé de fournir des notices biographiques sur les responsables de notre Fédération.

En effet, nous avons constaté que la FSU, le SGEN, l'UNSA faisaient un travail remarquable sur les militantes et militants de leurs organisations alors que nous étions absents. Nous risquions d'avoir un déficit de notices concernant les responsables cégétistes ayant œuvré dans la sphère de l'éducation, la recherche et la culture, comme ci ceux-ci n'y avaient pas pris leur place.

Un questionnaire biographique a été rédigé, mis sur le site de la FERC et, à partir des informations données par les intéressés ou leur famille, nous avons proposé pour la période 1940-1968 (responsables ayant commencé leur activité sociale entre 1940 et 1968) une série de notices qui, aujourd'hui, sont dans la base de données du Maitron.

Dans quelques mois sera ouverte la période débutant en 1969.

Il s'agit là d'un travail nécessaire et utile, un travail de prolongement de l'action syndicale, un travail de reconnaissance de la valeur de nos militantes et militants.

Et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés dans cette tâche. Chacun doit remplir son questionnaire et faire remplir un questionnaire par toutes celles et ceux qui ont eu des responsabilités dans la FERC et ses organisations fédérées au niveau géographique (local, départemental, régional, national), aux niveaux de la CGT (établissement, UL, UD, Section départementale, académique...).

Trop souvent, nos responsables professionnels, interprofessionnels s'autocensurent, se sanctionnent et considèrent qu'ils n'ont pas leur place dans ces dictionnaires alors que, même infime, la pierre qu'ils/elles ont apportée au mouvement social a été essentielle à la vie de l'organisation, aux luttes conduites.

La modestie est louable, mais elle est mauvaise conseillère si elle freine la connaissance... et la faible représentation des responsables FERC CGT dans le Maitron est un frein à la reconnaissance extérieure de notre secteur d'activité sociale.

Quelques biographies publiées sous notre responsabilité parmi plusieurs dizaines réalisées.

CASTEL,

Paul, Henri, René

Né le 5 septembre 1920 à Noisy-le-Sec (Seine puis Seine-Saint-Denis) cheminot puis professeur technique adjoint ; résis-



tant ; membre du bureau national du SNETP de 1958 à 1974, secrétaire général de la FEN-CGT de 1961 à 1979, membre du secrétariat de l'UGFF de 1961 à 1979 ; militant communiste ; conseiller municipal de Noisy-le-Sec de 1947 à 1965 ; membre et dirigeant de diverses associations de résistants FTPF.

La biographie de Paul (plus de 5700 caractères) tente de résumer son parcours dans les années avant guerre, son engagement dans la résistance, la clandestinité à partir de décembre 1942, ou ses responsabilités comme lieutenant FTP... Après la guerre, entre 1945 et 1949, il assumait plusieurs responsabilités dans les associations de FTP... À partir de 1951, il devient auxiliaire dans les Centres d'apprentissage, titularisé en 1952, et il adhère au SNETP en 1951. Il devient secrétaire général de la FEN-CGT jusqu'en 1979... Membre des Jeunesses communistes en 1935 et responsable à Noisy le Sec de 1937 à 1939, il adhéra au Parti Communiste français en 1938...

BERNET Alice, Marie, Isabelle

née COMBRISSON

Née le 22 juillet 1927 à Paris (XIV^e) ; contractuelle au CNRS ; militante syndicale CGT depuis 1950.



La biographie d'Alice avec plus de 2000 caractères résume son parcours universitaire, professionnel au côté notamment de Frédéric Joliot-Curie au CEA et son parcours syndical qui se poursuit toujours...

Un colloque en 2016

70 ans, c'est une date revendiquée dans l'histoire de l'AFPA, des Lycées Professionnels ... de la Formation Professionnelle.

Avoir un regard sur cette histoire, se projeter vers l'avenir a un sens fort aujourd'hui où la Formation Professionnelle, ses missions, sont mises à mal, interrogées, « redéfinies », marchandisées.

Quel avenir, quelles perspectives aujourd'hui au regard des acquis des personnels de la formation professionnelle et du droit des salariés à se former tout au long de la vie ?

C'est sur ce questionnement que nous voulons travailler. Pour cela nous avons besoin de contributions, de témoignages ; alors manifestez-vous pour une construction collective de cette initiative.

Se manifester auprès de :

- Yves Béchart AFPA
- Jean Claude Labranche FERC
- Michèle Baracat

Les publications de l'IHS

(En ligne ou sous forme de livret sur demande)

- De la FEN CGT à la FERC CGT : entre recherche d'unité et quête d'identité (1948 – 1994).
- En référence au conflit de 14 – 18, les conséquences de l'engagement de la CGT chez les instituteurs et les institutrices syndiqué-e-s. Contribution Gérard Montant – colloque Himase du 28 janvier 2015 - 1914-1922 : Des amicales aux syndicats de masse – Contribution Gérard Montant
- La Formation Professionnelle de 1789 à nos jours ... Contribution R.Chartre.
- Sans oublier : 40 ans d'histoire du SNTRS-CGT contribution J. Omnès.

Une priorité : les archives.

Il s'agit d'abord de les identifier, de les préserver pour mieux les utiliser.

Plusieurs structures s'interrogent pour savoir ce qu'elles doivent faire de leurs archives qui encombrant le siège des syndicats au plan local, départemental, régional ou académique et même national. Il s'agit souvent d'archives qui sont le produit d'une activité de plusieurs décennies.

Si, dans les années ayant suivi la création de la CGT, il y avait toujours dans les directions syndicales un camarade élu chargé des archives, cette pratique a malheureusement disparu de nos organisations. Depuis, dans nombre de nos organisations, nos locaux sont envahis de monceaux de boîtes d'archives, de papiers jaunis par le temps, de journaux, de circulaires, de comptes rendus de réunions, de rencontres intersyndicales, de notes personnelles d'ancien-ne-s dirigeant-e-s ... que personne n'a depuis longtemps étudiés, regardés. Et, lorsque l'on a besoin de place, lorsque l'on quitte des locaux pour emménager dans des locaux souvent plus petits, vient à l'idée des camarades de « s'occuper » des archives !

C'est malheureusement là que la catastrophe risque de se produire.

Comme on n'a pas eu recours à ces archives depuis plusieurs années, comme on n'a pas connaissance de ce qu'elles contiennent, il vient naturellement à l'esprit de s'en débarrasser facilement et de manière radicale c'est-à-dire en utilisant la benne à papier voire la broyeuse.

Or faire disparaître les archives, c'est faire disparaître l'histoire de la structure, c'est faire disparaître une partie de l'histoire de la CGT.

Cette histoire ne nous appartient pas et nous n'avons pas le droit d'en faire disparaître les preuves. Nous nous devons de la respecter et de la conserver pour nous-mêmes, comme pour les générations à venir. C'est sur ces archives composées de notes, journaux, circulaires, courriers, cahiers de comptes rendus ... que les historien-ne-s, les militant-e-s actuel-le-s pourront écrire l'histoire de notre mouvement social, histoire qui enrichit notre pensée.

Que faire des archives : d'abord tout faire pour les conserver.

Comment assurer le suivi ? Que garder ? Une règle simple : conserver toutes les productions de l'organisation – manuscrites – imprimées (y compris les banderoles) dématérialisées ... Datées et signées.

Les documents actuels -dématérialisés- sont à traiter avec une attention particulière (classement chronologique des échanges dans l'élaboration d'un document de congrès par exemple).

Tout ce qui est production nationale (de quelque nature que ce soit) sauf si elle a fait l'objet de débats, d'annotations, commentaires, n'est pas utile pour les syndicats locaux. C'est la même règle pour les dossiers administratifs...

En cas de doute, voir les camarades IHS de votre région.

Où conserver ?

Comme en général on ne peut les conserver dans nos locaux, il faut les déposer dans les lieux publics prévus à cet effet.

Dans chacun de nos départements, il existe des services archives municipales et départementales. Vous pouvez les déposer auprès des responsables de ces structures en signant avec ceux-ci un contrat de dépôt vous permettant d'exprimer vos exigences quant à la consultation de votre dépôt par des tiers.

Pour cela, prenez contact avec les responsables de l'IHS CGT de votre département ou de votre région qui ont l'expérience et le contact avec les responsables de ces archives et qui vous guideront dans la procédure à suivre.

Un congrès tourné vers l'avenir

Le 2^e congrès du SNEIP-CGT s'est déroulé du 19 au 22 mai dernier à Guidel (Morbihan).

Durant ces 4 jours, plus d'une centaine de congressistes et invités ont échangé, débattu, pris des décisions pour l'avenir du syndicat et de notre champ professionnel. Une ambiance particulièrement fraternelle a permis la tenue de débats sereins et constructifs.

Au cœur des travaux, il y avait un texte sur « l'école que nous voulons ». À partir d'une réflexion sur la crise du système scolaire, crise qui est le produit des politiques de régression du service public engagées depuis des décennies, nous tenons à affirmer notre confiance dans ce métier d'avenir, à condition de se battre pour des moyens. La jeunesse le mérite !

Le congrès a aussi adopté une motion contre la réforme du collège, une attaque de plus contre l'éducation.

Mais l'enjeu principal du congrès était de se prononcer sur l'avenir du syndicat, et de choisir entre deux orientations partiellement distinctes.

La motion « 1 », favorable à une intégration de notre syndicat au sein de la CGT Educ'action, via les SDEN, est arrivée en tête avec 59% des voix.

La motion « 2 », favorable à une intégration via le rattachement d'un syndicat catégoriel directement à l'UN-SEN a recueilli 39 % des voix.

Un calendrier a été adopté qui devrait permettre de faire de cette intégration une réussite, sans brusquer ni perdre personne en chemin.

La CGT Educ'action ayant elle-même voté pour cette intégration l'an dernier, des actions concrètes vont être mises en place en région pour travailler ensemble, aborder nos différences et les surmonter, dans la perspective d'une seule CGT dans l'Éducation Nationale, portant d'une seule voix notre revendication historique et plus que jamais d'actualité de la création d'un grand service public, laïque et gratuit de l'Éducation Nationale.



Direction :

Une nouvelle direction du syndicat (Commission Exécutive Nationale) est élue, composée de 29 camarades représentant les territoires et les divers secteurs du syndicat (1er degré, 2nd degré, Agricole, Personnel des Organismes de Gestion...). 5 camarades composeront en outre la CFC (Commission Financière de Contrôle), organe indépendant.

Un nouveau bureau national de 7 membres est issu de cette CEN :
- 3 co-secrétaires généraux : Charlotte MATYJA, Pascale PICOL et Serge VALLET

- 1 trésorier National : Yannick CLAUDET

- et Barbara DANINO, Philippe LEGRAND et François MINVIELLE.

Le nouveau Bureau National travaillera dans la continuité de l'ancien, puisque 4 membres remplient lors de cette mandature.

De la richesse du débat

En marge de ce congrès, un débat particulièrement intéressant sur « la laïcité et l'enseignement privé » s'est tenu le mercredi 20 mai, de 14h30 à 18h. Loïc BERNARD, IPR Vie Scolaire et référent Laïcité sur l'académie de Rennes, Eddy KHALDI, militant syndical et auteur, notamment, de l'ouvrage « Main basse sur l'école publique » et Luz MORA, militante de l'association VISA (Vigilance, initiatives syndicales antifascistes) ont présenté leurs positions. Interpellés par l'assistance, ils ont chacun contribué à faire réfléchir l'ensemble des congressistes sur les problématiques complexe de la laïcité, de son histoire et de son évolution, de la liberté de conscience, du fameux « caractère propre » ou encore de l'usurpation par le Front National de cette thématique. Riche !

Textes de travail et motions du congrès

Plusieurs textes de travail ou motions de congrès ont été discutés et/ou adoptés lors de ce congrès.

Une motion de soutien à nos camarades du Lycée St Jacques d'Hazebrouck a été adoptée à l'unanimité. Au sein de cet établissement, la CGT est en lutte face à une direction sournoise et sourde. Nos camarades ont besoin de soutien.

Un texte d'actualité a permis d'initier un débat sur notre société, le gouvernement, les positions du Medef, le risque du Front National ou encore les difficultés internes traversées par la CGT. Aucun sujet n'a été éludé. Là encore, la richesse des échanges et le respect entre les congressistes ont contribué à un moment d'une grande intensité.

Enfin, un texte de travail sur « le numérique libre » interpelle les syndicalistes que nous sommes sur la nécessité de faire appliquer la circulaire Ayrault sur l'utilisation des formats libres (traitement de texte, feuilles de calculs, web...) en interne comme dans nos rapports avec l'administration. Ce travail sera à mener dans un premier temps dans notre sphère syndicale.

Congrès du SNPEFP : un tremplin pour l'avenir

Le SNPEFP bien qu'en étant à son 16^e congrès, n'en était pas moins qu'à son 1^{er} depuis la recomposition du SNPEFP « historique » lors du congrès de 2011 en 3 syndicats : le SNPEFP « nouveau périmètre », le SNEIP et le SNCA. Nos 3 syndicats ont profité à plein de cette recomposition puisque chacun d'eux a pu se développer largement.

Les délégués au congrès se sont prononcé sur un document unique « rapport activité + document d'orientation ». La partie rapport d'activité a été jugée concluante : augmentation de la syndicalisation et amélioration de la représentativité dans toutes les branches.

La quasi-totalité des orientations sur les 3 ans à venir ont été votées à l'unanimité.

Un débat passionné, des confrontations de points de vue ont eu cours concernant notamment le droit lié aux changements de conventions collectives, un problème de plus en plus récurrent au sein de nos secteurs. Au gré d'échanges parfois vifs mais toujours constructifs les orientations de notre syndicat ont pu être déclinées à court et moyen termes.

Avec nos 4 secteurs redéfinis (organismes de formation, enseignement supérieur, enseignement primaire et secondaire, enseignement à distance), notre congrès constitue un véritable tremplin pour l'avenir.

La CEN est renforcée par 9 nouvelles recrues sur 17 membres : la garantie d'assurer la continuité syndicale, où chacun, du plus jeune au plus ancien, a toute sa place.

Un seul bémol, l'enseignement primaire/secondaire, moins développé de par son caractère moins lucratif pour les investisseurs. Les 3 autres secteurs sont en pleine évolution. Le secteur des organismes de formation (OF) est renforcé et va pouvoir évoluer vers plus d'autonomie par le biais de collectifs de travail spécifiques. Le secteur de l'enseignement supérieur privé est réuni avec le retour de nos camarades de l'UDESCA (universités catholiques). Le secteur de l'enseignement à distance (représentativité à 59% au niveau de la branche) est redynamisé par l'arrivée d'une nouvelle responsable.

L'arrivée de notre camarade responsable juridique, élue à la FERC, ne peut qu'améliorer les échanges entre notre syndicat et notre fédération. La volonté également de développer les relations avec l'UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) a été mise en avant, afin de travailler sur les spécificités de ces catégories.

L'environnement, de plus en plus contraint, est propice au développement de notre activité ... Droit du travail toujours

revu à la baisse, employeurs qui bafouent la loi, investisseurs dont certains considèrent les organismes de formation et surtout les écoles supérieures comme de simples produits financiers, regroupements d'entreprises avec différentes conventions collectives applicables, écoles qui quittent une convention pour en adopter une autre : les rapprochements, fusions, acquisitions sont motivés par des raisons stratégiques mais aussi et surtout pour des raisons financières. Quand le financier prend le pas, en période de crise, il s'agit d'être encore plus vigilant, c'est pourquoi la CGT est plus attendue que d'autres syndicats. Environnement tendu, mais propice à un développement de la syndicalisation, de notre représentativité dans nos branches, et donc de la CGT dans son ensemble. Une CGT toujours guidée par la défense des intérêts des salariés et de leur "outil de travail" pour des prestations de qualité (le tout étant indissociable). Bonne réussite à notre nouvelle CEN et bienvenue aux nouveaux élus !

Congrès du SNCA-CGT

Pendant 3 jours à Guidel (19-20-21 mai 2015), les congressistes ont pu s'exprimer lors de débats soutenus et enrichissants qui permettront de porter le projet d'orientation du SNCA-CGT validé par les délégués.

Un projet volontairement offensif avec pour ambitions de :

- Rassembler tous les personnels de l'alternance et de l'apprentissage, issus de structures associatives et les doter d'une convention collective digne de ce nom.
- Rassembler l'ensemble des personnels « consulaires » dans la même structure syndicale. C'est le meilleur moyen de nous opposer ensemble à la loi relative aux réseaux consulaires, qui se traduit par une régionalisation forcée.
- Réaffirmer notre attachement au statut d'enseignant de l'alternance.
- S'opposer aux licenciements programmés dans le cadre des régionalisations.
- Mettre en place de véritables CHSCT, notamment au sein des réseaux CMA.
- Renforcer le maillage de nos forces.
- Renforcer nos revendications contre les politiques de baisse du "coût de travail".

Lors de ce congrès, Alain VRIGNAUD, co-animateur fédéral du collectif formation professionnelle, a participé aux débats.

Des discussions intenses ont aussi eu lieu sur le désir du SNPEFP de voir le rattachement des CFA associatifs à leur propre syndicat. Le SNCA et le SNPEFP se sont entendus afin d'étudier ensemble les solutions les plus appropriées et dans l'intérêt des salariés.

Enfin, ce congrès de Guidel a été le passage de "témoin", entre la CEN sortante et une nouvelle équipe qui s'est enrichie de nouveaux membres. C'est en tout 23 personnes qui composent la direction du syndicat dont un bureau national de 7 personnes et une commission financière de contrôle de 3 personnes.

Une initiative réussie qui en appelle d'autres

Avec les élections professionnelles de décembre, les syndicats de la FERC ont obtenu de nombreux élus dans les instances paritaires locales, académiques et nationales.

À l'initiative de l'Union CGT FERC Sup, une journée et demie d'étude, rassemblant une quarantaine d'élus s'est tenue à Montreuil les 7 et 8 avril.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- rappel du cadre de la Fonction publique et spécifiquement, celle d'État.

- statuts, à partir des décrets spécifiques : AENES (personnels « administratifs » de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur), ITRF (personnels ingénieurs, techniciens en recherche et formation) et Bibliothèque.

- fonctionnement et rôle de ces instances.

Avec le travail en équipe, les nouveaux élus CGT ont pu prendre la mesure de leur mandat, et mettre concrètement « les mains dans le cambouis » !

Les camarades du CROUS, de l'Administration Centrale, de la BNF, des Établissements du supérieur ont ainsi pu confronter leurs difficultés et échanger sur les pièges que l'Administration peut tendre aux représentants des personnels dans ces instances.

Des relations se sont tissées et des stratégies se sont construites. Cela a également permis à différentes catégories de personnels de se connaître, d'appréhender les statuts, les métiers et les spécificités de chacun ainsi que les convergences existantes et à développer, notamment dans le cadre des fusions et des ComUE.

On a insisté sur le rôle d'élu CGT ainsi que sur l'ancrage qu'il doit avoir au sein des organisations de la CGT (syndicat local ou national et fédération).

Pour clore la première journée de travail, une table ronde a été organisée avec la participation des camarades élus lors de mandatures précédentes. Elle a donné lieu à un partage d'expériences et un échange sur les pièges à éviter. Même le moment fraternel en soirée n'a pu arrêter les discussions ! Échanges, collaborations et débats ont été nombreux, riches et fructueux : d'ores et déjà des réunions entre collectifs spécifiques des différents syndicats sont programmées.

La volonté de travailler ensemble s'est exprimée et des projets de journées d'études ont émergé. Prochaine étape, et essai à transformer !

FORMATION QUALITÉ DE VIE SYNDICALE À PARIS 13

Après 7 années de loi LRU ayant imposé une gouvernance autoritaire et clientéliste, des restrictions budgétaires, de postes et de masse salariale, les conditions de travail de tous les personnels de l'université P13 se sont fortement dégradées : management par la peur, surcharge de travail, souffrance au travail, etc.

Parallèlement, l'audience de notre syndicat CGT FERC Sup, seul à prendre en compte la défense des situations individuelles et collectives, s'est considérablement renforcée au fil des élections dans les différents conseils de l'établissement. Ce travail de représentation reposant sur un groupe de 3 à 4 camarades totalement happés par leurs mandats et la nécessaire résistance aux attaques de la direction, le maintien d'une activité syndicale démocratique avec des camarades nouvellement syndiqués, sortant pour

la plupart d'une grande souffrance au travail, était devenu très difficile.

Nous avons donc le besoin urgent de nous armer, de nous repositionner collectivement sur des valeurs CGT et de reconstruire le syndicat afin que chacun reprenne confiance et devienne militant.

Avec l'aide du groupe fédéral « Formation syndicale », nous avons conçu un stage spécifique centré sur les objectifs suivants : connaître les valeurs de la CGT, s'y sentir chez soi, avoir envie de participer à l'action collective, se conforter pour être acteur, être tous militants et responsables, trouver et construire sa place, élaborer une action et des repères, apprendre à revendiquer son appartenance à la CGT et son action.

Pour permettre aux camarades de s'absenter, sans culpabilité ni pression de leur hiérarchie, ce stage a été réali-

sé sous forme de 3 modules de 2 jours chacun, poursuivis par une formation fédérale Travail-santé.

Dès le premier jour, la mayonnaise a pris et la cohésion s'est installée ! Les camarades se sont découverts, ont appris à s'écouter et se comprendre. Chacun a pu prendre conscience que le travail syndical repose sur le travail de groupe, la confrontation des idées, l'échange sur les stratégies et la construction de revendications qui doivent évoluer sans cesse.

À la suite de ce stage, des camarades envisagent une suite à leur formation syndicale (niveau 1, niveau 2 ou juridique).

Nous remercions le collectif « Formation syndicale » de la FERC CGT et rendons hommage à ses formateurs qui ont réussi à redonner une vraie dynamique à notre syndicat !

FSM TUNIS mars 2015

Le forum social mondial se réunissait à Tunis entre les 24 et 28 mars dernier. Lieu d'échanges et de débats, il regroupe, depuis 2001, des ONG, des organisations syndicales, des mouvements associatifs et des réseaux sociaux qui contestent la mainmise du capital sur les politiques économiques, sociales et environnementales et plaident pour un monde plus juste, solidaire et durable.

Cette année, plus d'un millier de débats étaient organisés autour de six thématiques : citoyenneté, alternatives, dignité, planète, migrations et justice.

Fer de lance du "printemps arabe", la Tunisie incarne encore l'espoir d'un mouvement social qui reprend la main sur le fait autocratique et replaçant l'humain au cœur des enjeux de démocratie.

Deux ans près, et malgré des difficultés évidentes, l'espoir reste grand de voir une société en capacité d'offrir un avenir à sa jeunesse et l'égalité légitime aux femmes tunisiennes. Quelques jours à peine après l'attentat du musée du Bardo, le FSM et les manifestations attenantes ont été vécus comme un véritable poing levé face à l'obscurantisme, la haine et la liberté.

La délégation de la CGT était composée de six camarades issus de la confédération et de fédérations ainsi que six camarades issus de syndicats internationaux (Comores, Inde, Rwanda, Mauritanie, Tchad et Burkina Faso). Elle a participé à plusieurs débats tout au long de ces journées notamment autour des questions migratoires, climatiques, de droits fondamentaux, de démocratie en Afrique, de commerce mondial et des accords de libre-échange.

Elle s'est également associée aux trois manifestations de la semaine : les deux marches d'ouverture et de clôture du forum et la grande marche contre le terrorisme organisée par l'UGTT, les partis politiques et le monde associatif tunisien le 29 mars. Ce jour-là, des milliers de Tunisiens ont défilé pour crier leur opposition farouche au terrorisme, mais aussi pour rappeler leur attachement à la démocratie durement gagnée.

Malgré ces rencontres souvent riches, le forum est confronté à plusieurs problématiques. Des réseaux de tous poils étaient présents et organisaient des ateliers inscrits au programme officiel. Mais en réalité, ils n'étaient présents que pour amener à eux des organisations et s'agrandir. Pire encore, des groupes de personnes se revendiquant d'ONG humanitaires ou de développement de pays totalitaires sont accréditées sur le FSM



et l'utilisent soit pour faire de la propagande institutionnelle et politique soit pour surveiller les syndicalistes et les ONG. Cela pose au forum la question du filtrage lors des inscriptions, ce que l'organisation se refuse à faire pour le moment.

En fin de forum, des assemblées de convergences - réunions de synthèse soit thématiques soit par type de participant - étaient organisées. Peu de syndicats présents ont participé à l'assemblée de convergence syndicale, au cours de laquelle chaque syndicat s'est pourtant exprimé. La première remarque, partagée par tous, était l'absence remarquée de la confédération syndicale internationale qui, pour la première année depuis l'existence du FSM, avait décidé de ne pas participer, privant le mouvement syndical international d'un espace de rencontre.

Des organisations présentes ont regretté un certain essoufflement du forum par la récurrence des thématiques proposées. D'autres, enfin, sont allées jusqu'à questionner son utilité-même pour le mouvement social.

L'an prochain, le forum social mondial devrait se tenir à Montréal, au Québec. Cela posera plusieurs problèmes notamment de coût financier. En effet, l'investissement nécessaire n'est pas le même qu'à Tunis. Ensuite, le coût de la vie n'est pas le même non plus et pourrait priver plusieurs organisations des pays du sud du déplacement. Difficile alors dans ces conditions de travailler les coopérations nord-sud.



Halte aux destructions du patrimoine universel d'Irak et de Syrie

L'Irak vient de subir une nouvelle fois une destruction sans pareille de ses trésors nationaux.

La récente destruction des collections du musée de Mossoul est un acte honteux et similaire aux crimes contre l'humanité puisqu'il a détruit les plus belles œuvres de l'Antiquité mésopotamienne et assyrienne provenant des sites de Ninive, de Hatra, et de Koursabad. Ces pièces uniques conservées dans ce musée témoignaient de l'histoire du berceau de l'humanité, celle du croissant fertile. Cette volonté de détruire systématiquement viole la récente résolution (2199) du Conseil de sécurité des Nations Unies, prise il y a quelques jours, qui condamne la destruction du patrimoine culturel et adopte des mesures juridiquement contraignantes pour lutter contre le trafic illicite des antiquités et des objets culturels de l'Irak et de la Syrie. S'ajoute à cela l'odieux autodafé des livres de l'université et de la bibliothèque de Mossoul.

L'horreur, hélas, ne s'arrête pas là. D'autres destructions massives et irrémédiables sont perpétrées en Syrie. Elles frappent la plupart des sites du patrimoine mondial : le Krak des chevaliers ; les souks d'Alep ; Palmyre sont notamment endommagés gravement à l'arme lourde. Quant à nos collègues syriens qui connaissent une immense détresse, ils rejoignent comme ils peuvent au péril de leur vie, et dans l'indifférence générale, des camps de réfugiés. Le tout dans un contexte généralisé de trafic illicite des biens culturels encouragé impunément par les commandes de gros collectionneurs peu soucieux de la dignité humaine.

La CGT condamne une nouvelle fois ces actes ignobles et intolérables. Cette barbarie sans nom remet en cause l'humanité toute entière. La CGT apporte tout son soutien aux collègues syriens ainsi qu'aux collègues irakiens réfugiés dans les colonnes de réfugiés de Bagdad et à Erbil au Kurdistan autonome irakien. Nous demandons la mise en œuvre concrète d'un plan d'urgence soutenant l'UNESCO et les initiatives allant dans le sens de la paix.

La CGT-Culture

MIGRANTS : halte au massacre

De nouveaux drames se sont déroulés coup sur coup au large des côtes européennes et portent à près de 2000 le nombre de migrants ayant trouvé la mort en traversant la méditerranée depuis le mois de janvier.

De plus en plus nombreux chaque année, ils auraient été plus de 200 000 en 2014 selon le HCR (Haut-Commissariat pour les Réfugiés) à quitter leurs pays (Syrie, Palestine Lybie ou l'Érythrée...), fuyant les zones de conflits, des régions où les droits humains sont bafoués, des pays minés par une pauvreté extrême.

Il est en effet urgent de s'interroger sur les raisons de ces migrations forcées. Quand, à la malnutrition, les difficultés d'accès à l'eau potable, l'analphabétisme, s'ajoutent les conflits armés et les déséquilibres causés suite à l'intervention militaire d'une coalition internationale, en Lybie et en Irak notamment, pour des intérêts géopolitiques dont les populations sont les premières victimes et dont la migration est la conséquence...

La surveillance des frontières ne peut pas être la seule réponse aux défis humanitaires qui se posent aujourd'hui. L'Union Européenne et les chefs d'États ne peuvent continuer de se défaire de leur responsabilité en axant principalement leur action sur la seule lutte contre les passeurs. Il est urgent que les besoins sociaux de ces populations trouvent des réponses pour leur permettre de vivre en paix et non dans la misère.

La CGT réclame non seulement des moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour assurer l'obligation de secours en mer, mais également des moyens financiers pour permettre d'accueillir des personnes en besoin de protection sur le territoire européen.

Enfin, il devient aujourd'hui dramatiquement évident que sans possibilité de voies légales d'accès au territoire européen, l'hécatombe continuera. Or, il faut qu'elle s'arrête. Vite !



Rassembler... toujours et encore !

Entre ne pas baisser la garde et la pression qui monte, c'est ce qui ressort de l'actualité sociale du printemps 2015.

Les raisons de la colère

C'est une nouvelle fois dans l'unité que les principales organisations de retraités ont appelé à manifester.

Elles se sont exprimées lors de la journée du 17 Mars (après celles des 3 juin et 30 septembre 2014).

«... cela fait 30 mois que les pensions et retraites n'ont pas été revalorisées »

« ... 5000 dossiers en retard, les retraites n'ont pas été versées dans le nord et le Languedoc Roussillon »

« ... le gouvernement et le Medef veulent faire payer les retraités pour financer leur retraite alors qu'ils ont cotisé toute leur vie »

« Augmentez nos retraites, nos pensions, l'austérité ça suffit »

« Même nous qui ne sommes pas au premier niveau des difficultés, on s'en rend compte au niveau du blocage des retraites et les charges qui ne le sont pas »

«... on nous pique 0.3% pour l'autonomie et on ne sait même pas si ça va dans la caisse adéquate »

«... 15% de retraités en plus au resto du cœur dans une ville de la banlieue parisienne »

Tels sont quelques-uns des motifs de l'exaspération des retraités. De fait ils/elles ne lâchent rien. Au niveau national, 107 rassemblements et manifestations ont eu lieu ce jour.

Quand un gouvernement, élu par ceux qui, notamment, sont dans la rue, reste à ce point sourd, alors les retraités ne baissent pas les bras.

17 mars, préparation du 9 avril et ... du 1^{er} mai

Préparation pour se retrouver tous ensemble dans le cadre de convergences de luttes à Paris dans la manifestation nationale.

La journée nationale d'action, de grève et de manifestations du 9 avril a été un événement.

300 000 participants à travers toute la France, 120 000 à Paris, où le défilé a duré plus de cinq heures. Les retraités en étaient, avec les actifs. L'importance d'une manifestation se mesure certes au nombre de participants, mais aussi aux obstacles qu'elle a dû surmonter, et ils n'ont pas manqué.

Les médias, comme à l'accoutumée, n'en ont guère parlé avant, ni de sa préparation, ni de ses motivations, sinon pour en déclarer l'inutilité.

À quoi bon, n'est-ce pas, manifester contre l'austérité, alors qu'elle est indispensable au redressement de notre équilibre budgétaire ?

Ces discours récurrents à chaque manifestation se sont avérés moins efficaces que d'habitude, beaucoup de gens ont tenu à être présents dans les 86 manifestations qui ont animé les villes de France.

Oui, ils et elles sont vraiment en colère, les manifestants de Paris et de bien d'autres villes en France. L'austérité ça suffit, quand tout démontre que les résultats de cette politique qui dure depuis des années, sont très exactement le contraire de ceux annoncés.

La France se porte plus mal, le chômage croît, des entreprises délocalisent, d'autres ferment...

Les richesses produites sont stérilisées dans les portefeuilles d'actionnaires, ou gâchées dans la spéculation ; elles doivent être libérées au profit de l'investissement et du pouvoir d'achat, des salariés actifs comme des retraités.

Chaque manifestation voit le nombre de participants augmenter. Rassembler pour d'autres choix est le combat indispensable face aux discours désespérants de quelque bord qu'il soit.

Une autre politique est en effet possible et elle trouve le chemin parmi tous les écueils.

Alfred Gabison, CE de l'UFR



La « dette », les retraités, les salariés...

La manifestation des retraités du jeudi 9 Avril à Montpellier a eu un certain succès démontrant la résistance de beaucoup de retraités au blocage de leurs pensions et retraites et pour une amélioration immédiate de leur situation après de nombreuses années de blocage de leurs pensions...

La phrase revenant le plus souvent dans les discussions était... « *OUI de l'argent il y en a. Beaucoup trop pour les gros actionnaires et nettement pas assez pour les salariés et retraités.* »

Vers la fin de la manifestation, je croise un collègue retraité adhérent CFDT, qui passait sur la place mais n'était pas venu pour manifester... On discute un peu, je lui explique les raisons de la manif. On décide d'aller prendre un café sur la place pour discuter.

Il m'explique pourquoi il ne vient pas à ces manifestations : « *tu comprends tant qu'on aura en tant que pays une grosse dette financière à l'égard de l'Europe il ne faut pas demander des augmentations, il faut jouer le jeu, se restreindre, diminuer le coût du travail, s'adapter à un autre niveau de vie aussi bien les salariés que nous les retraités... car ensuite quand on aura épongé notre dette alors le niveau de vie recommencera à monter... C'est logique...* ».

Je restais un peu abasourdi devant ce que je ressentais comme une naïveté incroyable et presque désarmante.

Je souhaitais discuter avec lui et ne pas m'énerver car il suffit d'écouter les TV ou/et radios pour voir et entendre ce discours à longueur de journées... et donc savoir que ce matraquage des idées dominantes moule de nombreux retraités (et salariés) alors que ceux qui possèdent tous ces moyens d'infor-

mation sont souvent ceux qui profitent d'une répartition totalement anormale des richesses.

Je lui expliquais que de l'argent et des richesses ce n'est pas ce qui manquait dans notre société mais que le problème majeur qui se posait depuis de très nombreuses années était la façon dont ces richesses (obtenues par le travail salarial notamment) étaient réparties dans la société.

Je lui citais l'exemple de Sanofi où les actionnaires avaient réussi à obtenir 3,7 Milliards de profits versés en dividendes soit l'équivalent de 50 000 € de richesses créées par salarié... !

Que cette augmentation des dividendes se faisait pour la 21^è année consécutive... !

Le nouveau PDG de Sanofi venait de toucher une prime (de bienvenue, avant même de travailler...!) de 4 Millions d'Euros...! Alors que dans le même temps Sanofi avait mis en marche des licenciements, baissait les investissements et refusait d'accorder une prime de 120€ aux salariés.

Je lui signalais que les entreprises du CAC 40 avait réalisé +30% de profits en 2014 c'est à dire 60 Milliards d'Euros...

Il hochait la tête « *oui c'est certainement vrai ce que tu dis mais on n'a pas le choix, il faut liquider cette dette, et après* »...

Je lui ai demandé s'il était sûr que cette «dette» ne continuerait pas indéfiniment pour permettre de satisfaire constamment les gros actionnaires...

Il paraissait moins sûr et déclara « *ah ben j'espère qu'ils seront corrects* ».

Je répondais que la correction ne faisait pas partie de la moralité des gros actionnaires. Leur mode de fonctionnement est basé sur l'accumulation des richesses sans aucune borne de moralité...

C'est une logique implacable du système dans lequel notre société est engagée depuis des lustres... Et c'est bien ce système qu'il faut stopper dans sa folie de toujours plus d'accumulation de richesses pour les actionnaires et de recul social pour les salariés et retraités.

Je lui signalais que seules des luttes des salariés et des retraités pouvaient faire reculer ce système antidémocratique. Le café avait refroidi mais on l'a bu ensemble pour finir.



Cette petite aventure m'a montré à quel point la bataille des idées et les luttes sont plus que jamais nécessaires à maintenir à un haut niveau pour faire reculer ces idées dominantes de fatalité et de culpabilisation sociale déployées par les médias dans leur ensemble...

OUI le progrès social est possible aujourd'hui... il faut montrer qu'un autre avenir social et économique est possible et nécessaire. Cela demande une forte mobilisation des retraités et des salariés.

André ALLEGRET, CE de l'UFR

Adaptation de la société au vieillissement, encore un très long chemin à parcourir

« C'est un des grands chantiers du quinquennat que nous lançons aujourd'hui. Non seulement parce qu'il concerne chaque Français, non seulement parce qu'il nous touche dans notre vie familiale, mais parce qu'il est au cœur du modèle de société que nous voulons construire. »

Telle est la phrase du Premier ministre Ayrault lors de la journée de concertation réunie pour faire le point sur la future loi. Il est vrai que le précédent président de la République en avait fait « un point capital » de sa politique avant de laisser tomber. Combien de réunions, de rapports ont été rédigés pour en arriver finalement à ce qu'un projet de loi arrive devant les Assemblées ? On peut, entre autres, parler du rapport Broussy (le CV de ce personnage est très intéressant puisqu'il a fait une bonne partie de sa carrière dans le domaine des EHPAD lucratifs, ce qui se ressent dans les idées qu'il développe). En particulier, « faire du fric avec les petits vieux » (sic) est un de ses critères de développement de la « silver economy ».

Après bien des reculs, la loi a été votée, elle comprend deux étapes :

- 1) favoriser le maintien à domicile, avec adaptation du logement (80000 sur 3 ans alors que l'ANAH en a recensé 2 millions à rénover et rappelons qu'1/3 des plus de 65 ans vivant dans des logements inadaptés sont victimes de chutes suivies de 9000 décès/an) ;
- 2) des aides techniques ?
- 3) l'amélioration de l'APA qui en établissements, ne correspond pas du tout au prix et laisse un reste à charge très important pour les familles (2200 €, d'après l'IGAS).

La deuxième étape qui concerne l'accueil en établissements a été reportée sine die, le gouvernement évoquant des chiffres astronomiques qu'il ne peut y consacrer.

Bien entendu, on a abandonné la notion de dépendance au profit de l'aide à l'autonomie qui évite de ranger

les vieux dans une case uniquement médicale en oubliant les aspects sociaux. Ce que notent les travaux de la CGT en reprenant les chiffres de l'écart femmes-hommes et la différence de vie en bonne santé entre cadres et ouvriers. La deuxième remarque porte sur les 16 millions de retraités et le faible pourcentage de « dépendants » au regard des aides versées par les départements : à peine 8%, les autres se débrouillent plutôt bien, seuls ou en couple, mais souvent avec l'aide plus ou moins importante de ce que le rapport appelle les aidants.

Curieusement, la loi, effrayée sans doute par le coût, préfère « aider les aidants » (forcément bénévoles) plutôt que de mettre l'accent sur la professionnalisation et donc, le soulagement des conjoint-e-s, filles, petites filles, nièces, etc. (car les aidants sont la plupart du temps des aidantes). Alors, on prévoit 500 € /an maximum pour leur permettre de partir de temps en temps. Le projet de loi mettait en avant trois piliers :

- Anticipation : prévenir la perte d'autonomie
- Adaptation de notre société via l'habitat, les transports, l'aménagement du territoire, etc.
- Accompagnement de la perte d'autonomie.

On pourrait insister sur l'anticipation en développant beaucoup mieux la médecine scolaire et la médecine du travail et peut être en orientant différemment les études de médecine.

De nouvelles instances de « gouvernance » devraient être mises en place : un haut conseil de la famille et des âges de la vie (en remplacement du CNRPA* et un conseil départemental

de la citoyenneté et de l'autonomie (en remplacement des CODERPA*) où les organisations syndicales ne figurent pas.

On voit bien, d'après ces quelques exemples qu'il faudrait développer, que la prise en charge de l'aide à l'autonomie est d'abord un choix de société. Le besoin de financement d'ici 2025 représente un peu moins d'un point de PIB, les sommes actuellement affectées étant égales à 24 Milliards en laissant 10 milliards à charge pour les familles. La principale revendication de la CGT est la prise en charge de la perte d'autonomie entièrement par la Sécu (63%) les départements (21%) le reste du financement provenant de la journée de travail gratuit dite de « solidarité » (11%) et de la CSG (5%). Cela entre parfaitement dans les fondements de la sécu pour pallier aux aléas de la vie. L'existence de la CNSA* (créée en 2004 après la canicule) n'a pas vraiment d'intérêt surtout si l'on prend en compte les reproches de la Cour des Comptes quant à ses trop abondantes réserves.

Cette loi inaboutie et qui vient très tard ne répond pas aux revendications fortes des travailleurs et de la CGT. Elle devra être largement améliorée. L'UGFF / UCR et La Fédération des Cheminots ont produit des power point sur ce sujet (que l'UFR pourra vous communiquer) permettant d'animer des réunions de militants.

Catherine LEFEBVRE, CE de l'UFR

CNRPA : Comité National de Solidarité et Personnes Agées

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CODERPA : Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées

Les femmes retraitées

Leur situation, leurs aspirations, leur engagement syndical.

Le mardi 3 mars, à l'initiative du collectif des femmes retraitées de l'UCR, une journée de lutte des femmes permettait de débattre de la situation des retraitées et de leur engagement dans le syndicalisme.

Des chiffres, à rappeler inlassablement, cernent la situation des femmes retraitées en France. D'abord, le fait qu'elles sont 8 millions soit 52% de l'ensemble des retraités.

Ensuite, les chiffres révèlent l'ampleur des inégalités entre les femmes et les hommes retraités, suite logique des disparités salariales tout au long de la vie active et de la situation inférieure des femmes sur le marché de l'emploi. Ainsi, la pension moyenne des femmes est de 1165 euros contre 1749 euros pour les hommes.

Mais ces moyennes n'ont guère de sens pour les plus pauvres : la moitié des retraitées ont une pension inférieure à 1000 euros et une retraitée sur trois touche moins de 800 euros.

Les femmes retraitées aspirent à une société plus juste et plus solidaire. Pour s'en approcher, une démarche de reconquête de la Sécurité sociale et de réforme de son financement est nécessaire comme l'est la lutte pour une fiscalité plus juste.

Les dernières mesures fiscales ciblant les retraités (calcul de la CSG et CRDS, suppression de la ½ part fiscale, fiscalisation de la bonification pour enfants) touchent particulièrement les femmes et aggravent les injustices entre femmes et hommes.

L'espérance de vie des femmes est de 85,5 ans (contre 79,3 pour les hommes). Les atteintes contre la Sécurité sociale, les franchises médicales, les remboursements, les dépassements d'honoraires, le coût exorbitant des trop rares maisons de retraite exposent les femmes très âgées (dont certaines auront sans doute pris soin de leur compagnon plus âgé jusqu'à sa mort) à de graves difficultés financières. Si la pension de réversion était portée à 75%, comme le revendique la CGT, cela pourrait éviter à de nombreuses femmes de sombrer dans la pauvreté.

La Loi d'adaptation de la société au vieillissement dite « d'autonomie », promise depuis 2007, est reportée à 2016 alors que la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) – à laquelle l'UCR est opposée - censée la financer est prélevée sur les retraites, les pensions d'invalidité et les allocations de préretraite au taux de 0,3 % depuis 2013.

Les aspirations des retraitées aux loisirs et à la culture sont brimées pour beaucoup d'entre elles par un niveau de vie insuffisant alors que l'allongement de la durée de vie en bonne santé devrait permettre une belle « vie nouvelle ».

Malgré l'ampleur des luttes à mener par les retraitées pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts, force est de constater la faiblesse de leur engagement syndical : 1% seulement des retraités est syndiqué (c'est le plus faible taux de syndicalisation de tous



les pays de l'OCDE) et 28% de ces 1% sont des femmes.

Faisons le compte : environ 27000 syndiquées pour 8 millions de retraitées ! C'est pourquoi, en parallèle à la campagne de syndicalisation menée vers tous les retraités, l'UCR veut impulser la création de collectifs femmes retraitées dans chaque organisation ou territoire afin de toucher spécifiquement les femmes.

Ce texte utilise très largement l'introduction à la journée du 3 mars faite par Gilka Georges, membre du bureau national de l'UCR.

Danielle MULLER Jean-Marie LEGER
CE de l'UFR

**La France accueillera
du 30 novembre au 11 décembre
la conférence sur le climat
Quelle est la position de la CGT ?
Débat à la CE de l'UFR le 9 juin
avec Gérard LE PULL, journaliste**





BULLETIN D'ADHÉSION 2015

A transmettre à L'IHS FERC CGT
263 rue de Paris - Case 544- 93515 Montreuil Cedex

Adhésion individuelle (1):

Nom : Prénom :

Adresse

Code Postal : Ville :

Téléphone Fixe : Mobile :

Courriel :@.....

Prière de joindre un chèque correspondant à votre adhésion à votre envoi.

Adhésion collective (2) :

(Composante locale, départementale, académique, nationale de la FERC)

Dénomination :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Courriel :@.....

Nom Prénom du (de la) responsable correspondant de l'IHS de la FERC dans la structure

.....

Courriel personnel :@.....

Prière de joindre à votre envoi un chèque correspondant à votre adhésion.

Date :

Signature :

(1) Adhésion individuelle annuelle : 15 euros (mais il n'est pas interdit de faire plus)

(2) Adhésion collective annuelle : 30 euros (mais il n'est pas interdit de faire plus).